



No de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE À HUIS CLOS, PAR VIDÉOCONFÉRENCE, LE 14  
DÉCEMBRE 2020, À 20 H 11, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER,  
MAIRESSE.**

Sont présents : Mesdames Louise Thouin, Mélanie Royer-Couture, Parise Cormier et Suzanne Demers et messieurs Denis Roy, Magella Tremblay et Réjean Morency.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

Ouverture de la séance	Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.
Rés. #20-384 Séance à huis clos	Il est proposé par madame Mélanie Royer-Couture et unanimement résolu; Que les conseillers municipaux acceptent que la présente séance soit tenue à huis clos, par vidéoconférence.
Rés. #20-385 Avis de convocation	Il est proposé par madame Suzanne Demers et unanimement résolu; Que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation, tel que rédigé.
Rés. #20-386 Adoption des prévisions budgétaires 2021	Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu; Que les conseillers municipaux adoptent les prévisions budgétaires 2021, telles que lues par le secrétaire-trésorier, monsieur Martin Leith. Elles présentent des revenus de sept millions quatre-vingt-un mille six cents (7 081 600 \$) et une affectation du surplus de cent cinquante-huit mille neuf cents (158 900 \$). Les dépenses de fonctionnement sont de sept millions six cent quatre-vingt-sept mille six cents (7 687 600 \$) auxquelles s'ajoutent les autres activités financières de trois cent quarante-cinq mille huit cents (345 800 \$) et les affectations de cent trente mille deux cents (130 200 \$), le tout équivalent au montant des revenus et affectations.
Rés. #20-387 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023	Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu; Que les conseillers municipaux adoptent le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021-2022-2023, tel que lu par le secrétaire-trésorier, monsieur Martin Leith.
Fin de la séance	Levée de la séance à 20 heures 50.

---

Parise Cormier, mairesse

---

Martin Leith, secrétaire-trésorier